



## Délibération n° 2011-02-14-03

**OBJET :** ACTES SPECIAUX ET DIVERS  
Signature d'une convention de partenariat entre le SIGAL, ASTERS et un agriculteur pour la gestion d'une prairie sèche à Moye – Délégation au Président pour signer les conventions se rapportant à cette action

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 20

Date de la convocation : 07/02/2011  
Date retour Préfecture :  
Affichée du au

Le 14 février 2011 à 18 heures 30,

Le Comité Syndical du S.I.G.A.L., dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du S.I.G.A.L. à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN, Président du S.I.G.A.L.



**Présents :**

M. Patrick DUMONT (suppléant de M. Philippe HECTOR) – Mme Sylvia ROUPIOZ – M. Jacques COPPIER – M. Roland LOMBARD – M. Bernard GAY – M. Pierre BECHET – M. Marcel THOMASSET – Mme Viviane BONET – M. Maurice POPP – M. François RAVOIRE (suppléant de M. Jean-Michel AVON) – M. Jean-Claude MARTIN (qui a reçu pouvoir de M. Marcel BOUVIER) – M. François ABEL – M. Georges DUPASSIEUX – M. Roland DALEX – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Alain COLLINET – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Jean-Pierre BUGUET – Mme Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS).

**Excusés :**

M. Philippe HECTOR (suppléé par M. Patrick DUMONT) – M. Hervé TEYSSIER – M. Joseph PERISSIER – Mme Martine MANIN – M. Jean-Marc PELCE – M. Christian HEISON – M. Marcel BOUVIER (qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN) – M. Pierre BLANC – M. Bernard BONNAFOUS – M. Jean-Michel AVON (suppléé par M. François RAVOIRE) – Mme Evelyne DEPLANTE – Mme Hélène BUVAT – M. Alain BAUQUIS (suppléé par Mme Fabienne DULIEGE) – M. Pierre FROELIG – M. Jean-Jacques GUINOT.

***Madame Sylvia ROUPIOZ a été élue secrétaire de séance***

**Rapporteur :** Pierre BECHET

L'objectif de cette action (47.2 du CDDRA) est de définir des plans de gestion pérennes des différentes parcelles recensées et restaurées. Pour ceci, une étude sur les pratiques actuelles a été faite et une importante animation foncière permet de définir avec des agriculteurs exploitants ces parcelles, des modalités de gestion un peu différentes.

Pour cela, un plan de gestion est élaboré en partenariat avec l'agriculteur qui exploite la parcelle et celui-ci fait l'objet d'une convention entre l'agriculteur, ASTERS, maître d'œuvre et le SIGAL, maître d'ouvrage.

La première convention présentée concerne une parcelle située à Moye au « Surget ». Elle définit les engagements des trois parties.

Etant donné que l'objectif de l'action est d'établir le maximum de plan de gestion, ce type de convention va se multiplier, c'est pourquoi il est proposé que le président puisse avoir délégation du Comité Syndical pour signer les conventions à venir sur cette action.

**Vu** l'inscription de l'action dans le CDDRA de l'Albanais

**Vu** la nécessité de multiplier ce type de convention

**Vu** la proposition de convention annexée à la présente délibération

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Pierre BECHET

**Le Comité Syndical,**

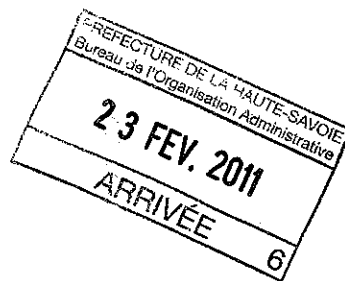
**A l'unanimité,**

- **Autorise le Président à signer la convention annexée à la délibération et donne délégation au Président pour signer l'ensemble des conventions à venir pour la gestion des prairies sèches dans le cadre de cette action.**

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,



**Le Président,**

**Jean-Claude MARTIN**

